



## L'UNION EUROPÉENNE ET LES NOUVEAUX DÉFIS GÉOPOLITIQUES

---

**Résumé :** La difficulté pour l'Union européenne de créer une Défense crédible est l'absence d'une stratégie de puissance liée à sa subordination au système de sécurité otanien. L'exemple de l'industrie de défense et des fonds alloués à l'achat de matériel américain l'illustre parfaitement.

**Mots-clefs :** Armée, États-Unis, industrie de défense, dissuasion nucléaire, Union européenne.

### *THE EUROPEAN UNION AND THE NEW GEOPOLITICAL CHALLENGES*

**Abstract:** *The difficulty for the European Union in creating a credible defense system lies in the absence of a power strategy linked to its subordination to the NATO security system. The example of the defense industry and the funds allocated to the purchase of American equipment illustrates this perfectly.*

**Key-words:** *Army, United States, defense industry, nuclear deterrence, European Union.*

---

## L'évolution d'un processus d'intégration

Dans la relation entre la Défense et le processus d'intégration européenne, nous avons connu quatre grandes périodes. D'abord 1945-1989. En août 1954, c'est l'échec de la CED (Communauté Européenne de Défense). La CED n'a jamais été un projet d'armée européenne puisque c'était une fusion (une armée unique et pas seulement commune<sup>2</sup>) des contingents des armées européennes mais sous

---

1. Membre du Conseil scientifique de l'Académie de géopolitique de Paris et de l'IRCOM de l'Université Paris Sorbonne.

2. « Art. 9. Al. 2. Aucun État membre ne recrutera ou n'entretiendra de forces armées nationales en dehors de celles qui sont prévues à l'article 10 ci-après. [...] » ; il s'agit de cas d'emploi sur territoires non européens (cela vise essentiellement la présence française en Indochine), pour les missions

direction américaine. Les FED (Forces Européennes et de Défense) étaient placées directement selon le traité, en temps de paix comme en tant de guerre<sup>3</sup>, sous le commandement intégré du SACEur (commandant suprême des forces alliées en Europe), donc un général américain<sup>4</sup>, lequel n'avait qu'un seul échelon au-dessus de lui : le président des États-Unis. Les parlementaires français refuseront ce schéma et les souverainetés nationales continueront de s'appliquer dans le domaine de la Défense.

La deuxième période commence par la naissance de l'Union européenne (UE) avec le Traité de Maastricht signé le 7 février 1992 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1993. Les signataires décident de la création *Ex nihilo* d'une politique étrangère et de sécurité commune, c'est le titre J du traité. Maastricht intervient au moment de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, où l'on voit *de facto* et *de jure* que les diplomaties des États européens n'ont pas la même perception de cet éclatement de la Yougoslavie, c'est-à-dire le retour de la guerre sur le théâtre européen, puisqu'ils sont issus d'histoires, de stratégies et d'approches géopolitiques nationales souvent parallèles, parfois opposées<sup>5</sup>. L'UE est notamment conçue, par un accroissement de l'intégration, pour uniformiser puis faire disparaître dans un sens atlantiste la distinction des stratégies nationales des États membres, surtout les plus puissants,

---

internationales (à Berlin, en Autriche ou dans le cadre des Nations unies) et la « garde personnelle du chef de l'État ». Ces forces nationales sont soit marginales, soit appelées à être dissoutes ou mises à la disposition de la communauté puisque les missions concernées sont limitées dans le temps.

3. « Art. 18. § 2. En temps de guerre, le commandant suprême compétent relevant de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord exerce à l'égard des forces visées ci-dessus les pleins pouvoirs et responsabilités de commandant suprême que lui confèrent ses attributions. [...] ».

4. « Art. 18. § 1. Le commandant suprême compétent relevant de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord est habilité, [...], à s'assurer que les FED sont organisées, équipées, instruites et préparées à l'emploi de façon satisfaisante. Dès qu'elles sont en état d'être employées, et sous réserve des mêmes cas, elles sont affectées au commandant suprême compétent relevant de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui exerce à leur égard les pouvoirs et responsabilités qu'il détient en vertu de ses attributions et, en particulier, soumet à la communauté ses besoins en ce qui concerne l'articulation et le déploiement des forces. [...] ».

5. Les guerres de Yougoslavie et d'ex-Yougoslavie avaient marqué les divisions entre les intérêts du Royaume-Uni et de la France d'un côté, ceux de l'Allemagne, de l'Autriche et du Vatican de l'autre. Bonn poussa à la dislocation du pays et reconnut seule, en décembre 1991, les indépendances de la Slovénie et de la Croatie, 23 jours avant la CEE, trahissant ses propres engagements communautaires ; T. Garcin, *Les Grandes questions internationales, depuis la chute du mur de Berlin*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Economica, 2009, 504 p., p. 10-37. Après les deux plans de paix ONU-CEE, les Américains remplacèrent les Casques bleus par des forces de l'OTAN (accords de Dayton en 1995), en écartant proprement les Européens des négociations... En 1999, les trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité (États-Unis, France, Royaume-Uni) firent donner l'OTAN contre la Serbie dans l'affaire du Kosovo, sans mandat de l'ONU.

que l'on doit rendre moins autonomes et plus acquis aux impératifs géopolitiques d'outre-Atlantique.

Ainsi, à partir de sa naissance avec le traité de Maastricht, l'UE est devenue le creuset de l'idée que la fin de la guerre froide avait sonné le glas du paradigme de la puissance, que le nouvel ordre mondial était situé dans l'au-delà de la souveraineté et de l'intérêt national<sup>6</sup>, lesquels étaient dorénavant subsumés au service de communautés humaines globalisées fondées sur une citoyenneté réticulaire et pluriculturelle, dans le cadre des processus de régionalisation. L'UE développa ainsi son modèle, primat de l'économique sur le politique, de la société civile sur les dirigeants et du transnational sur l'interétatique<sup>7</sup>. La remise en cause du concept de puissance s'inscrivait dans un universalisme bridant l'expression d'intérêts et d'enracinement stratégiques, sorte de perspective idéaliste et face à la *realpolitik*. Cette pensée faible dès l'origine s'est évidemment traduite par l'impossibilité ontologique d'être une puissance<sup>8</sup>.

## Le déni de la puissance est un refus d'une Défense commune

L'architecture complexe et baroque de l'Union européenne, Commission, Conseil de l'UE, Parlement et Conseil européens, Cour de Justice, parmi d'autres institutions, mais aussi la banque centrale européenne, la quarantaine d'agences, les multiples groupes d'experts, etc., les procédures comme la comitologie, la gouvernance européenne, le *lobbying* organisé et celui non contrôlé, est un défi à toute possibilité de prise de décision virile et stratégique laquelle réclame identification, unité et incarnation du décideur, souplesse et simplicité des procédures et surtout rapidité de mise en œuvre. Institutionnellement, l'UE est devenue schizophrénique avec le traité de Lisbonne, en achevant l'intégration généralisée des systèmes nationaux mais en conférant dans le même temps le statut plein d'institution au Conseil européen des chefs d'État et/ou de gouvernement créant une dualité au sommet de l'UE par l'omnipotence technique de la Commission.

Le refus et le déni de la puissance revendiqués par l'UE pourraient être résumés de façon caricaturale par le choix des Hauts représentants pour les Affaires

6. Badie B., chap. I, « De la souveraineté à la capacité de l'État », Smouts M.-C. (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 50-55.

7. Cohen S., *La résistance des États, les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Le Seuil, octobre 2003, p. 18.

8. Vr. Réveillard C., « L'Union européenne : renonciation à la puissance ? », *Conflits. Revue de géopolitique*, Hors-série n° 2, Hiver 2015, p. 45 et sq.

étrangères successifs, Javier Solana, ancien secrétaire-général de l'OTAN, son successeur, Catherine Ashton, ancienne militante pour le désarmement nucléaire puis la litanie des suivants jusqu'à l'Estonienne hystériquement russophobe Kaja Kallas, tous nommés en fonction de leur degré de soumission à Washington et à l'OTAN<sup>9</sup> ; cette dernière ne craignant pas de prendre la pose à la James Bond adossé à un soldat pour bien indiquer son état d'esprit juste après sa nomination ou de faire détruire, lorsqu'elle était Premier ministre d'Estonie, des monuments commémoratifs de la Seconde Guerre mondiale de l'ère soviétique à la mémoire des libérateurs du nazisme et du fascisme. Le refus, c'est la volonté de n'être qu'une puissance civile planifiant des opérations humanitaires et abandonnant à l'OTAN, c'est-à-dire aux États-Unis (ÉU) les stratégies et les opérations proprement militaires. Le déni, c'est l'éloignement du réel géopolitique et géostratégique, lequel conçoit pourtant le rapport entre puissances selon le principe *si vis pacem para bellum*. Cette esquivе stratégique communautaire, surtout en temps de crise économique systémique avait conduit pendant de longues années les institutions européennes à exiger des États membres de privilégier la défense comme variable d'ajustement budgétaire. Longtemps ce rejet de la puissance a encouragé la démilitarisation des sociétés européennes dans les esprits et par les budgets. Ontologiquement, l'UE ne pense pas sa sécurité de façon autonome mais dans le cadre de l'ordre stratégique américain tel qu'il est inscrit dans les traités européens pour lesquels l'OTAN reste le fondement de la défense collective des États européens et l'instance de sa mise en œuvre (art. 42-7 TFUE). L'UE va jusqu'à ignorer le rôle des forces nucléaires française et britannique alors que l'Alliance atlantique elle-même a reconnu leur importance. Le cadre de la stratégie de sécurité adopté par l'Union européenne est tout à fait révélateur de l'appréhension par l'UE des défis mondiaux et des moyens proposés pour y répondre. L'analyse de l'environnement mondial et l'énoncé des menaces de la part de l'UE est un « décalque » de la stratégie américaine de sécurité. L'UE y théorise la contradiction fondamentale de la recherche d'un ordre global fondé sur le multilatéralisme (objectif stratégique) avec l'exclusivisme d'une « relation transatlantique irremplaçable. En agissant ensemble, l'UE et les ÉU peuvent constituer une formidable force au service du bien dans le monde » affirme le document stratégique<sup>10</sup>. L'idée peut être ainsi

9. Les secrétaires-généraux européens de l'OTAN étant eux-mêmes choisis en fonction de cette adéquation comme Mark Rutte, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, lui-même ancien Premier ministre des Pays-Bas, ce qui indique bien cette interpénétration atlantiste des élites aux échelons de l'UE, de l'OTAN et aux niveaux des États membres.

10. Solana Javier, Document de la stratégie de sécurité de l'UE, *Une Europe sûre dans un monde meilleur*, Conseil européen, Thessalonique, 2003.

résumée par le chœur synchronisé des Haut représentants de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et des Secrétaire-généraux de l'OTAN, par exemple Josep Borrell : « L'autonomie stratégique de l'Europe est pleinement compatible avec des liens transatlantiques plus forts, je dirais même qu'il s'agit d'un préalable » (3 décembre 2020) ou : « L'autonomie stratégique n'est pas une alternative à l'OTAN et il n'y a pas d'alternative à l'OTAN pour son rôle dans la défense territoriale de l'Europe » (15 septembre 2021) et le Secrétaire-général de l'Alliance atlantique, Jens Stoltenberg : « L'Union européenne ne peut pas remplacer l'unité transatlantique (...), l'UE ne peut pas défendre l'Europe » (7 novembre 2019) ou : « Je ne crois pas aux efforts pour créer quelque chose en dehors du cadre de l'OTAN, ou pour concurrencer ou dupliquer l'OTAN (...). Toute tentative d'affaiblir le lien transatlantique en créant des structures alternatives, en disant qu'on peut se débrouiller tout seuls, va non seulement affaiblir l'OTAN, mais cela va aussi diviser l'Europe » (5 octobre 2021).

La troisième période, c'est le lancement des missions militaires, notamment l'opération « Artémis », en 2003 en République Démocratique du Congo (RDC), une vraie mission de rétablissement de sécurité se déroulant à 6 500 kilomètres de Paris, mais en réalité sous la totale responsabilité d'une « nation-cadre », la France, en attendant le renforcement du mandat et des effectifs de la Monuc. Pour le reste, le choix de l'UE ressort de la vision idéaliste, non de la défense ni territoriale ni d'ordre stratégique. C'est de la gestion de crise qui se place sous la tutelle de la sécurité collective organisée par la charte de l'ONU (chapitre VI et VII). Dans la vingtaine d'opérations menées sous chapeau UE, les institutions européennes n'ont eu aucune capacité à planifier des opérations militaires proprement dites qui ressortaient plutôt des moyens des nations cadres (généralement la France, la Grande-Bretagne, l'Italie ou l'Allemagne qui prennent également en main la plupart des formats internationaux de négociations, comme la France dans le cas de la crise russo-géorgienne de 2008) et des moyens de l'OTAN. L'Europe de la défense s'interdit le recours à la force, elle n'est pas directement compétente en matière de défense territoriale, et en matière de projection, reste sur des missions de basse intensité. Les missions de guerre restent du ressort américain, « puissance européenne de plein exercice, alors que l'Union européenne ne l'est pas » (P. Buhler). Dépendante du choix atlantiste et sans autonomie stratégique, l'Union européenne assume le fait d'être restée ce qu'elle était devenue pendant la guerre froide, un objet et non un sujet géopolitique. Tout cela la conduit par conséquent à ne pas pouvoir peser sur l'agenda international d'un monde devenu polycentrique. Son refus de l'identité l'empêche de plus d'être une puissance d'attraction. Selon ses

principes fondateurs, l'UE dépassée par les nouveaux défis internationaux ne peut s'engager, selon ses principes fondateurs, à disposer des moyens de la puissance coercitive, le *hard power* ; aujourd'hui des neuf opérations militaires qui restaient la plupart sont à l'arrêt.

## La course à la dépendance masquée par le récit de l'autonomie

Récapitulons. L'UE s'est dotée d'une stratégie européenne de sécurité appuyée sur une Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) puis une Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), d'un Haut représentant de l'UE pour la PESC, d'un service européen pour l'action extérieure (SEAE), d'un Comité politique et de sécurité (COPS), d'un Comité militaire de l'UE (CMUE), d'une Agence européenne de défense (AED), d'une Facilité européenne pour la paix (FEP), d'une Assistance mutuelle et coopération renforcée, d'une initiative européenne d'intervention (IEI), d'un fonds européen de défense (FED) et d'une doctrine intitulée la « Boussole stratégique »<sup>11</sup> ; ce qu'on nous présente ainsi apparaît déjà comme un ensemble complexe et redondant largement en deçà de l'efficacité opérationnelle et comme la continuation des constructions technocratiques et administratives. Cette multiplication de programmes et de comités administratifs est tout à fait antithétique de la condition d'une défense. Les défauts d'aguerrissement et de cohérence sont indépassables. Quelles sont les armées aguerries aujourd'hui, ici dans l'Union européenne ? Combien de temps faut-il pour les aguerrir ? Si l'on excepte les armées française et anglaise, qui pourtant voient leurs théâtres d'opérations diminuer, les forces les plus aguerries sur le territoire européen sont l'armée ukrainienne et l'armée russe. Le défaut d'aguerrissement – qui est un défaut *a minima*, il s'agit du prérequis minimum pour une armée, pour entrer en conflit – n'est assumé par personne.

Il y a de plus et évidemment la distorsion des stratégies, et ses répercussions au niveau opérationnel. Le dispositif opérationnel allemand est à l'opposé du dispositif opérationnel français. Berlin opte pour un dispositif continental et Paris pour un dispositif de forces de projection. La Bundeswehr possède des matériels adaptés au champ centre-Europe, tandis que les Français sont armés de rafales marines qui doivent se poser sur un porte-avion pour des opérations de projections dans l'ultra-marin. C'est que cette distorsion stratégique se traduit bien évidemment dans les choix fondamentaux des industries de défense. Or, ceux-ci concernant l'OTAN

---

11. Une boussole stratégique en matière de sécurité et de défense. Pour une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales, file:///C:/Users/thier/Downloads/strategie\_compass\_fr\_4.pdf

correspondent à la projection sur un territoire européen d'une stratégie américaine, c'est-à-dire d'une stratégie qui n'est pas celle de l'Europe. Et cette stratégie a amené les Européens à devoir défendre des points de vue et adopter des postures qui ne sont pas celles de leurs intérêts propres. L'élargissement de l'OTAN a suivi, pour reprendre l'expression du George Jure Vujic<sup>12</sup>, une « grammaire » géopolitique atlantiste, qui faisait de l'Ukraine le point nodal, et qui fait également dans le Pacifique de la Chine taïwanaise, les États pivots de la projection géopolitique atlantiste à direction américaine.

La capacité de la mobilisation des effectifs sur la totalité de l'Union européenne est à la hauteur de trente années de gabegies budgétaires. La France, l'Angleterre, arrivent péniblement à formuler la capacité de 30 000 hommes chacune.

Si l'on regarde sur la carte du nucléaire militaire en Europe, en dehors des deux puissances nucléaires, France et Angleterre, les États qui hébergent sur leurs bases des armes nucléaires américaines au nom de l'OTAN sont l'Italie, la Belgique, l'Allemagne et les Pays Bas. Comment peut-on imaginer une souveraineté militaire européenne ? Ces bombes américaines, sur des bases *in situ*, impliquent notamment l'achat du F-35, bien plus qu'un avion, une garantie de sécurité pour les 13 pays européens acheteurs des près de 1000 exemplaires déjà vendus, au détriment des appareils européens (notamment le Rafale dont l'avionique est l'une des plus sophistiquées du monde) ; le système logistique et le système d'adéquation entre les missiles nucléaires et entre le matériel américain ne peut se faire que sur un F-35. L'Angleterre, dont le système nucléaire est probablement sous double clef, vient d'accepter, à 100 km de Londres, la création d'une nouvelle base de stockage de matériel nucléaire américain.

Les systèmes d'investissement – en chiffres de 2022 – qui ne vont pas dans l'escarcelle de défense européenne, nouvelle capacité que s'est auto-attribuée l'Union européenne, avec la complicité des États, consiste en aide financière (25,2 milliards 2022-2023 d'assistance macrofinancière, 1,8 milliard d'appui budgétaire au gouvernement et aux projets ukrainiens, et 2,4 milliards de prêts de la BEI garantis par l'UE) et aide militaire 5,6 milliards d'envoi d'armes et de matériel militaire à l'armée ukrainienne. Il faut y ajouter la Facilité européenne pour la paix, qui est en réalité la facilité européenne pour la continuation de la guerre en Ukraine à hauteur de 11,1 milliards d'euros. La contribution principale des États européens va au

---

12. Vr. par ailleurs du même auteur, Vujic G. J., *Géopolitique de la Croatie*, Coll. « Géopolitique du XXI<sup>e</sup> siècle », Paris, SPM, 2025.

budget commun de l'OTAN, c'est-à-dire à une organisation dont la stratégie n'est pas la leur. Et toutes ces sorties ne sont pas investies dans la défense européenne.

Que propose en réalité le système d'intégration en matière de Défense ? À quoi servent les budgets et l'augmentation du budget ? À quoi sert l'appropriation, par l'Union européenne et la Commission européenne principalement, d'un budget d'équipements militaires annoncés à 500 milliards d'euros ? L'acronyme EDIP désigne le programme européen pour l'industrie de défense. Créé en mars 2024, l'EDIP est officiellement présenté comme moyen de « pérenniser les dispositifs militaires d'urgence ». Lancé en 2022 et devenu l'EDIP en mars 2024, le projet de règlement de la Commission européenne se voulait être une « boîte à outils destinée à inciter les États membres à acheter européen ». La question fondamentale est celle des critères.

D'un côté, les industriels de défense français (Dassault aviation, Thalès, Naval group, Safran, Arquus, etc.) dont la production de défense est multi-capacitaire et qui permet à la France de disposer de tous les moyens nécessaires à l'autonomie et à l'indépendance, lesquels avec quelques alliés au niveau européen, défendent une vision évidemment extensive d'un armement *made in Europe*. C'est-à-dire que, selon ces industriels, pour être éligible, il faut que le matériel soit conçu par un groupe européen, sur le sol européen, avec une autorité de conception européenne, permettant d'utiliser et d'entretenir des matériels sans aucune autorisation extérieure<sup>13</sup>.

De l'autre, des pays comme les Pays-Bas, la Pologne, l'Allemagne, et tous les pays accueillant des bases avec du matériel nucléaire américain sur le sol, ainsi que leurs industriels de Défense (Airbus defense, MBDA, KNDS, Rheinmetall, Leonardo, Saab, Fincantieri, Kongsberg, Henroldt, etc.), affirmant que les fonds européens doivent aussi financer des armements d'origine américaine, d'origine israélienne, d'origine sud-coréenne... à partir du moment où ils sont produits sur le sol européen. Cette position vise à protéger certaines productions déjà existantes telles que celle des missiles américains *Patriot Raytheon* fabriqués en Allemagne par MDBA, ou, autre exemple, les chars sud-coréens K2 *Hyundai Rotem* conçus également sur le sol européen.

Sans surprise, l'Union européenne a retenu cette deuxième position : le critère est fixé à 65 % seulement de contenu produit et contrôlé par l'Union européenne.

---

13. Une partie de l'industrie de défense européenne est en effet soumise à la réglementation américaine ITAR (International Traffic in Arms Regulations), qui impose au fabricant d'un matériel de défense comprenant un ou plusieurs composants américains d'obtenir l'autorisation des États-Unis pour vendre ce matériel.

Ce qui signifie que 35 % de matériel brut serait acheté directement aux Américains, aux Israéliens et aux Sud-Coréens. La conséquence en est très clairement que la France notamment, mais il y a d'autres alliés, comme certains producteurs italiens qui ne sont pas très heureux non plus, voient évidemment leur pouvoir de mener des bureaux d'études, des laboratoires de recherche, leur capacité de production, leur propriété intellectuelle, etc., être sur le long terme absorbée par une communautarisation, *via* l'Union européenne, puis une standardisation OTAN et enfin leur remplacement par d'achat de matériel américain.

Il suffit de rapprocher ces deux déclarations du même Matthew Whitaker, représentant permanent des États-Unis à l'OTAN<sup>14</sup> : 1. « Le sommet de La Haye a marqué un tournant décisif : après des décennies de sous-investissement dans leur défense et de dépendance envers les États-Unis, les alliés ont répondu à l'exhortation du président Trump en s'engageant à assumer une plus grande part de responsabilité pour leur sécurité. En ma qualité de représentant des États-Unis auprès de l'OTAN, j'ai porté la vision du président Trump, qui exhorte chaque allié à consacrer 5 % de son PIB à la défense. » ; 2. « Cet effort englobe désormais une dissuasion globale : des forces conventionnelles, comme les missiles et les troupes, aux domaines stratégiques tels que la cybersécurité, les infrastructures et les technologies de pointe. En renforçant leurs investissements, les alliés européens et le Canada consolident la défense collective de l'OTAN tout en dynamisant l'industrie qui la sous-tend, largement enracinée dans les territoires américains. Lorsque l'Europe investit dans sa propre défense, elle soutient directement les emplois américains, renforce notre base industrielle US et consolide la sécurité collective de l'OTAN. »<sup>15</sup> C'est exactement ce que décrivent et dénoncent les grands patrons de

---

14. Matthew Whitaker (U.S. Ambassador to NATO), "Europe's Defense Investment Fuels NATO Strength—and U.S. Jobs", U.S. Department of State, Jun 28, 2025.

15. Pascal Clérotte rappelle qu'il existe déjà la NATO Support and Procurement Agency (NSPA, ou Agence de l'OTAN pour les acquisitions) agence exécutive employant plus de 1 200 personnes, dont les missions sont l'acquisition des systèmes d'armes et gestion de leur cycle de vie ; les services logistiques et gestion de projets ; le soutien aux opérations et exercices ; la gestion des carburants ; le transport et stockage stratégiques. « La NSPA est une gigantesque centrale d'achat qui référence l'ensemble des équipements, matériels, armes, munitions, consommables et fournisseurs disposant d'un agrément OTAN. Cela permet aux pays membres de l'Alliance atlantique d'acheter par son entremise en toute confiance, sans passer par de longs et coûteux processus d'évaluation, pris en charge par la NSPA. C'est l'assurance d'acheter selon les normes STANAG (Standardization Agreement), accords de standardisation des procédures, équipements, terminologies ou pratiques entre les pays membres de l'Alliance, visant à garantir l'interopérabilité ». La NSPA gère un gigantesque marché captif de 7 milliards d'euros pour les achats destinés aux opérations de l'Alliance, en sus de ceux des défenses nationales des pays membres qui se fournissent par son entremise. Qui dit marché captif et

nos industries de Défense et de production sensibles, lors d'auditions des commissions d'enquête à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

### « Le F35 vainqueur de la guerre en Ukraine » (T. Garcin)

Il est enfin nécessaire de préciser combien les pays européens les plus attachés aux subsides de l'Union européenne et au maintien de la subordination de l'UE à l'Otan et aux États-Unis maintiennent un rapport déloyal avec l'industrie de défense des pays membres au profit des ÉU. Il n'est pour ce faire que de prendre le même exemple des avions de combat avec la signature d'un contrat de 50 avions de combat, F-35 de l'américain Lockheed Martin par l'Allemagne et de 15 Eurofighter, l'appareil développé par Airbus Defence et Space et Leonardo avec une coopération entre le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Il s'agissait pour Berlin de remplacer sa flotte de Tornado destinée à assurer sa mission nucléaire au profit de l'OTAN, les bombes nucléaires tactiques B-61 Mod12 américaines que l'Allemagne stocke sur son sol pour le compte du Pentagone. Quelle pseudo « souveraineté européenne » dans ce cadre puisque l'usage des B-61 est soumis à l'approbation de Washington qui possède l'une des deux clés permettant de les utiliser. Le F-35 est un appareil très cher et sa maintenance est hors de prix. Pour réduire ces frais, la maintenance des F-35 allemande devrait être mutualisée avec les Pays-Bas qui ont commandé 46 appareils à Lockheed Martin. Par ailleurs, Lockheed Martin dispose d'un site de production en Italie capable de fournir compétences techniques et pièces détachées.

Un coup dur également pour Airbus : depuis des années, Dirk Hoke, le PDG d'Airbus, prévient que le choix du F-35 risque « d'affaiblir l'industrie européenne de la défense et la rendre de plus en plus tributaire de la technologie américaine ». Et dans ce cadre, on peut poser la question de savoir si le programme Scaf n'est pas un nouveau rideau de fumée germano-américain pour priver la France de sa capacité en avionnique militaire : le choix des F35 risque de porter un coup fatal au programme Scaf mené par Dassault et Airbus. Le rapport sur *Les conflits de haute intensité*<sup>16</sup>, mettait en garde sur les conséquences d'un contrat allemand de F-35 : « L'Allemagne a besoin de remplacer urgemment ses Tornado pour mettre en œuvre la dissuasion dans le cadre du partage nucléaire de l'OTAN. Des rumeurs

---

contrats publics dit importants risques de corruption (Pascal Clérotte, « Otan en emporte l'argent », *L'éclairer. La lettre confidentielle des Alpes*, 12 juin 2025 <https://substack.com/@pascalclerotte>)

16. [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion\\_def/l15b5054\\_rapport-information](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_def/l15b5054_rapport-information)

persistantes font état de la préférence de la *Luftwaffe* pour le F-35 qui, s'il était acquis, supprimerait le besoin allemand d'un nouveau chasseur à horizon 2040 », prévenaient les députés qui craignaient pour l'avenir du Scaf. C'est fait : Le gouvernement allemand a maintenu le 23 mars 2025 son intention d'acquérir des F-35 américains.

Pour sa part, la Belgique a lancé le processus d'acquisition de nouveaux avions de combat pour remplacer à l'horizon 2023-2028 ses 54 vieux F-16 par 34 nouveaux chasseurs ; un contrat évalué à 3,59 milliards d'euros et un coût de possession sur toute la vie de l'appareil à 15 milliards. Cinq candidats étaient en lice : le *Rafale* de Dassault, le F-35A de Lockheed Martin, le F/A-18 *Super Hornet* de Boeing, l'*Eurofighter Typhoon* et le JAS-39 *Gripen* de Saab. Le choix de l'américain F-35A a été fait parce que cet appareil devait être capable d'assurer une mission d'attaque nucléaire en emportant une bombe de type B-61 ; mission que veut conserver la Belgique (le *Rafale* en est capable aussi mais les Américains ne veulent partager les codes de mise à feu et de largage). Par ailleurs, le F-35 vient également d'être choisi par les Pays-Bas (37 appareils) – une armée de l'air qui partage beaucoup avec celle de la Belgique – mais aussi la Norvège et le Danemark pour remplacer leurs F-16 américains. Quatre pays qui s'étaient déjà associés en 1975 pour choisir en commun leur futur avion de combat, un choix qui s'était porté sur le F-16. *Bis repetita placent* pour le « club des quatre » auxquels on doit ajouter la Pologne et d'autres pays aux convictions pro-Union européennes très appuyées, donc logiquement atlantistes. La Finlande pour remplacer ses 64 chasseurs *F-18* a choisi le F-35 américain plutôt que le *Rafale*. Les forces aériennes locales vont s'équiper du modèle F-35A *Lighthning II* du fabricant américain Lockheed Martin. Le contrat porte sur 64 appareils, leur armement, la formation du personnel ainsi que les services de maintenance jusqu'à la fin 2030. Les premiers appareils seront livrés à partir de 2026 et le montant du contrat s'élève à 8,4 milliards d'euros. Dassault Aviation, qui faisait partie des compétiteurs, a regretté ce choix : « *Dassault Aviation prend acte de la décision souveraine des autorités finlandaises de choisir la solution américaine pour le remplacement des F-18 de la composante aérienne. Une fois encore, nous constatons et regrettons une préférence américaine en Europe.* » Jusqu'à la Roumanie puisque le 21 novembre, la Roumanie achetait 32 F35 américains Lockheed Martin (+ de 6 milliards d'euros), dixième client européen de l'avion américain. En juin 2021, la Suisse faisait le choix de 36 unités de l'avion de combat américain F-35 A pour remplacer sa flotte vieillissante. Il était opposé au *Rafale* du français Dassault, au F/A 18 *Super Hornet* de Boeing, et à l'*Eurofighter Typhoon* du groupe européen

Airbus. Le montant du contrat est de plus de 5 milliards de francs suisses (4,6 milliards d'euros). S'y ajoutent 2 milliards de francs suisses (1,8 milliard d'euros) pour cinq systèmes de défense anti-aérienne Patriot, eux aussi américains. Dans le cas du système de défense sol-air de longue portée, le « Patriot se distingue de SAMP/T (proposé par le consortium franco-italien Eurosam).

Étant donné le retard pris dans le programme SCAF et les aléas qu'il est susceptible de connaître d'ici sa mise en service au minimum pas avant l'horizon 2040, la France devra développer un nouveau standard du Rafale afin de garantir la continuité de la composante aéroportée de sa dissuasion nucléaire, laquelle reposera sur le missile à superstatoréacteur hypersonique ASN4G au cours de la prochaine décennie. L'ASN4G devra être intégré sur le NGF (avion de combat de nouvelle génération du SCAF) dix à quinze ans après sa mise en service opérationnel sous le standard F5 du Rafale, ce qui oblige à faire preuve pour cet appareil d'une certaine exigence en matière d'ambition, pour que sa capacité de pénétration reste crédible, au moins jusqu'en 2060. À court terme, l'AAE et l'Aéronautique navale disposeront de Rafale F4, ce standard constituant la première génération de connectivité. Et le Rafale F5 incarnera la seconde. Cela supposera d'apporter des modifications importantes au Rafale, l'avion sera très différent : le radar, les contre-mesures électroniques et le calculateur nécessaire à la connectivité auront été modifiés. Or les capacités de calcul permettant de traiter des centaines de milliers d'informations nécessitent un câblage que le Rafale actuel n'est pas capable de supporter. Par ailleurs, l'ASN4G devrait être beaucoup plus imposant que l'actuel ASMP-A [Air-Sol Moyenne Portée / Amélioré] mis en oeuvre par les Rafale B des Forces aériennes stratégiques [FAS] et les Rafale M de la Force aérienne nucléaire [FANu].

C'est une autre bonne raison pour conduire une réflexion de sortie de l'OTAN : le retour industriel pour la France est quasi-nul au sein de l'OTAN (la France est contributrice nette) et au sein des pays de l'OTAN (les Pays-Bas n'ont jamais commandé de matériels français ; les achats de matériels américains de la Pologne, des pays baltes, de la Roumanie, de la Norvège, de la Belgique, etc. parlent d'eux-mêmes)<sup>17</sup>.

L'ancienne ministre française de la Défense ne semble pas l'avoir compris lorsque l'on écoute son discours devant l'Atlantic Council : « *La Belgique achète*

---

17. Sans oublier que le Commandement européen de l'OTAN passe un contrat avec l'entreprise américaine d'intelligence et de renseignement Palantir, pour ses systèmes logiciels de combat, laquelle dépend des services de renseignement américains vis-à-vis desquels les armées européennes risquent de perdre confidentialité et souveraineté numérique.

*des F-35. La Suède achète des Patriot. La Pologne achète des Himars. L'Europe a le marché de l'armement le plus ouvert. Je suis personnellement préoccupée à l'idée que la solidarité de l'Otan puisse être soumise à l'achat d'équipement par les alliés. L'alliance doit être inconditionnelle, sinon ce n'est pas une alliance. La clause de solidarité de l'Otan s'appelle article V, pas article F-35. » ; or, aucune remise en cause de l'OTAN n'a eu lieu depuis, ni de demande de réforme d'une Otan, rentable essentiellement pour la Défense américaine.*

L'industrie d'armement continue, pour sa part, à évoluer dans un environnement très mouvant, notamment en raison de deux contraintes : l'utilisation de méthodes commerciales américaines non légales ni légitimes lorsque les matériels français sont plus compétitifs que les leurs sur des marchés importants, comme régulièrement constaté sur les derniers gros marchés avioniques, et la standardisation OTAN des matériels français imposés par la réintégration dans le commandement intégré et qui favorisent naturellement les industries depuis longtemps atlantistes et plus particulièrement la première d'entre elles, l'américaine. Les perspectives incertaines sur le budget de la défense y participent, alors que, parallèlement, les institutions européennes, et notamment la Commission, prennent de plus en plus d'importance en tant que régulateur mais également comme client, du fait des perspectives de financement en matière de recherche et technologies au niveau industriel, la décision de la Commission de créer une entité regroupant lanceurs et propulsion dans le domaine du spatial pourrait limiter le paysage industriel français par les institutions européennes qui aurait pour effet de réduire la capacité de l'industrie spatiale française à face au rival américain SpaceX<sup>18</sup>.

Les abandons allemands de coopérations avec la France se multiplient (programme de modernisation des missiles ; modernisation du Tigre Mark III et du missile Mast-F ; avions de patrouille maritime ; coopération militaire spatiale<sup>19</sup> ; etc.).

18. Également la prestation à 7 millions d'euros passée par l'OTAN à l'américain Planet Labs va être imbriquée au réseau de satellites et d'analyse mis à disposition par 17 États membres.

19. La coopération militaire spatiale aurait pu représenter la capacité, pour l'UE de se substituer à la globalisation de géolocalisation américaine, qu'elle soit *Starlink* ou autre, privée ou publique, mais aussi aux autres projets non contrôlés par l'UE ou les États européens. Les Allemands ont choisi via le programme *European Sky Field* d'acheter, et de faire acheter par leurs partenaires européens, du matériel américain, *Patriot*, israélien, *missiles Arow*, alors qu'il existe l'équivalent français et italien SAMP/T MAMBA. Le système *European Sky Field*, est un système de défense de l'Europe américaine –alors même que les Européens possèdent bien cette capacité.

*European Sky Field*, système Patriot, Missiles Arrow, système américain de roquettes à lancement multiple (MLRS - MARS II) Lockheed-Martin de la Bundeswehr, et la liste est longue : nous sommes entrés dans une guerre industrielle où les alliés européens préfèrent acheter du matériel américain, où le F-35 est le vrai vainqueur de la guerre en Ukraine, parce que ce qu'achètent nos alliés, par exemple la Roumanie – qui a vraiment les moyens d'acheter le F-35, c'est évident... – ce n'est pas un avion, c'est une garantie pour les États acheteurs (chaîne logistique, information et protection américaines), alors même qu'existent, par exemple, des avioniques de combat performantes européennes, au premier rang desquelles le Rafale. En perspective, le système aérien du futur est largement entamé par l'industriel Dassault menant très loin la conception du Rafale-5 dernière génération et du projet de démonstrateur de drone de combat [UCAV] nEUROn, système de l'avion du futur, intégrant un avion de chasse dernière génération et des drones de combat ; d'ailleurs un UCAV issu de ces travaux sera développé pour accompagner le Rafale porté au standard F5.

## Conclusion

Par la guerre en Ukraine<sup>20</sup>, l'objectif américain d'une augmentation des dépenses de Défense des pays membres de l'UE, de 2 % puis de 5 %, pour alléger la contribution américaine mais surtout pour orienter leur choix concomitant mais surtout systématique de matériels américains est atteint *via* les mécanismes de l'Union européenne elle-même. De son côté, la France n'a plus qu'à franchir le seuil que représenterait l'intégration dans le Groupe des plans nucléaires de l'OTAN pour faire disparaître l'autonomie de sa force de dissuasion, dernier rempart de souveraineté après la succession d'abandons de ces trente dernières années. « Jamais la France ne s'est affirmée autant néo-atlantiste, et l'Union européenne autant américaine. » (Thierry Garcin) ■

---

20. L'utilisation actuelle de la Facilité européenne pour la paix consiste en des fonds européens à destination de l'Ukraine pour que ce pays achète des matériels américains.